
Programme de Formation

Echafaudage de pied (R408) - Formation agréée CARSAT/INRS (dép 24) : monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance

Organisation

Durée : 28 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Objectifs pédagogiques

Se situer et être acteur de la prévention

Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages suivants : avec console, porte-à-faux, poutre de franchissement, potence, poulie à cliquets et corde de levage

Réaliser les vérifications réglementaires de mise et remise en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté de 21/12/2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m

Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Réceptionner l'échafaudage avant l'utilisation et assurer la maintenance de celui-ci



Public visé

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.



Prérequis

Validation de l'aptitude médicale au poste et au travail en hauteur sans restriction au port de charge

Validation de l'expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages de pied (utilisation et/ou montage)

Validation d'une formation à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur (Travail en Hauteur) (fournir l'attestation de formation)

Maîtrise de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas), des mathématiques élémentaires et de la lecture courante de plans



Description

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques : signaler les situations dangereuses / communiquer - rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.

L'exploitation de la notice du fabricant La préparation du montage

Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité



La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage
Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent



Modalités pédagogiques

Méthode active et formatives



Moyens et supports pédagogiques

Exposés, apports théoriques, mises en situations pratiques 60% de pratique, montage de 2 types d'échafaudages de pied différent



Modalités d'évaluation et de suivi

Tests théoriques et pratiques

Si réussite aux épreuves : attestation de formation et de compétence permettant la délivrance par l'employeur d'une attestation professionnelle de compétences (habilitation)

L'article R4323-3 du Code du travail précise que : « La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. »

Remise à niveau recommandée par le SFECE tous les 5 ans

Si échec aux épreuves : attestation de formation et possibilité de valider des compétences d'un niveau inférieur (ex. : Utilisateur)



Sanction

Attestation de formation, attestation de réussite et de compétence



Informations complémentaires

Equipements Professionnels Individuel obligatoires :

chaussures de sécurité, casque, harnais de sécurité et gants



Informations Accessibilité

Pour toute personne en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter.

Référente handicap : Mme Héloïse DENIS : 06 61 01 43 43 – denish@nelleaquitaine.ifrb.fr

Taux de satisfaction 2023 : 99 % des stagiaires ont été satisfaits de nos formations et de nos formateurs

Taux de réussite 2023 : 97 % des stagiaires ont atteint les objectifs des formations